

La végétation dans les espaces publics à valeur patrimoniale

Le patrimoine végétal – un patrimoine vivant ! – occupe une place centrale dans le paysage de la Région bruxelloise. Il s’y décline sous de multiples formes : forêt, bois et parcs, sites naturels et zones humides, cités-jardins, intérieurs d’îlots et jardins privés, jardinets et zones de recul, arbres solitaires ou d’alignement ainsi que plantations en voirie, tous contribuent à la qualité de la vie en ville et y jouent un rôle régulateur écologique fondamental.

La présente fiche est uniquement consacrée à la végétation dans l’espace public à valeur patrimoniale, tout en gardant à l’esprit que ces plantations font aussi partie d’un paysage urbain plus large, dont les composantes sont interconnectées (→ voir les autres fiches de la CRMS). Elles s’inscrivent naturellement dans l’échelle plus vaste de l’écosystème bruxellois, des maillages vert et bleu de la Région, des continuités urbaines, des grands tracés urbanistiques (axes structurants, connexions transversales), des « park systems », etc.



Dans le Pentagone, le taux de végétalisation moyen est de 13%. Il est de 26% en première couronne et de 52% en deuxième couronne (source : Bruxelles Environnement, novembre 2023)

La végétation dans l’espace public est sujette à des enjeux spécifiques. Contrairement aux parcs, à la forêt de Soignes et aux grands espaces verts, elle bénéficie peu souvent de mesures de protection patrimoniale, alors

qu’elle possède des valeurs écologiques, scientifiques, paysagères et urbanistiques indéniables. Les séquences végétales en voirie renforcent la cohérence du paysage urbain et relient ou articulent les différents quartiers. Elles présentent en outre des caractéristiques paysagères spécifiques : relation directe au bâti et à la voirie, rôle structurant dans la composition et la mise en scène du paysage urbain, support à l’utilisation, au partage et à la fonctionnalité de l’espace public, etc.

La CRMS est convaincue que le patrimoine végétal de façon générale et les plantations dans l’espace public en particulier constituent un levier pour répondre aux enjeux climatiques et objectifs de durabilité, tant en valorisant le végétal existant, qu’en développant sa présence dans les espaces aujourd’hui partiellement ou totalement minéralisés – à condition de bien prendre en compte les exigences de la nature et les contraintes urbaines, en perpétuelle mutation.



Une approche patrimoniale de l'urbanisme végétal

■ Le rôle structurant de la végétation dans les espaces publics historiques

Le végétal joue de longue date un rôle essentiel en ville : au 17^e siècle, un modèle de voirie plantée fait son apparition en milieu urbain, l'allée cavalière ou pédestre, qui accompagne le développement de la promenade. Lorsque disparaissent les anciens remparts à la fin du 18^e siècle, de vastes boulevards plantés sont aménagés, formant une ceinture verte autour du centre-ville. Mais c'est au 19^e siècle, quand s'étend et se structure la ville moderne, que le végétal en ville connaît un essor considérable. La végétation est alors régie par un modèle urbanistique systémique et hiérarchisé : voiries plantées en fonction de leur largeur, zones de recul, jardinets et jardins en intérieur d'îlot, squares et parcs publics reliés entre eux par des artères vertes de diverses dimensions et plantations. Cette diversité d'espaces verts, d'échelles et de compositions, s'inscrit dans une vision globale de l'aménagement du territoire urbain, et entend répondre tant à des questions urbanistiques (lisibilité,

hiérarchie, fonctionnalité, esthétique), que paysagères (choix des espèces, taille et soin des plantations, chromatisme saisonnier, etc.), et de qualité de vie (hygiénisme, pratique de la promenade, assainissement de l'air...). Les premières cités-jardins apparaissent après la Première Guerre mondiale. Ce modèle associe les avantages de la ville et de la campagne, avec des plantations à forte floraison et des venelles entre les jardins ou à l'arrière des maisons, favorisant la convivialité et la liaison entre les quartiers. L'urbanisation de la deuxième couronne s'accélère durant l'Entre-deux-guerres et après la Seconde Guerre mondiale avec l'ouverture de grands boulevards structurants. Bien que conçues pour le trafic automobile et parfois combinées à une ligne de tram, ces nouvelles artères sont également arborées. Conçue pour du long terme, dans une approche durable *avant la lettre*, cette « logique verte » offre à présent un riche patrimoine végétal au rôle structurant dans le paysage urbain, mais aussi régulateur écologique dans l'environnement urbain.



La « corniche Royale » à Bruxelles témoigne du soin porté à l'intégration du végétal dans l'espace public au 19^e siècle : la diversité des plantations souligne la composition urbaine à l'échelle du quartier, caractérisée par une alternance de séquences minérales et végétales, un soin particulier apporté aux points de vue et à la progression entre les espaces. Ce paysage historique constitue encore aujourd'hui une ressource durable et écologique précieuse dans la ville du 21^e siècle. La CRMS y est favorable au renforcement de la végétation, en s'inscrivant dans ces principes.

Crédits des illustrations : © CRMS

■ Préserver la végétation existante et (re)végétaliser l'espace public

Nombre d'espaces publics à valeur patrimoniale ont préservé leur végétation originelle ou des plantations cohérentes avec une situation

historique. Il s'agit dans ce cas, en priorité, de **préserver et d'entretenir** les plantations et zones perméables de pleine terre. Cela ne signifie pas figer à tout prix la situation existante : même dans des espaces de très grande valeur patrimoniale, un renforcement de la végétation

et des adaptations destinées à répondre aux évolutions urbaines et climatiques peuvent être envisagés. De tels scénarii sont à examiner au cas par cas, afin de trouver un juste équilibre entre valorisation du patrimoine et végétalisation accrue.

Beaucoup d'artères autrefois végétalisées ont, par ailleurs, progressivement perdu tout ou partie de leur couverture végétale. Aujourd'hui, ces espaces offrent un important **potentiel de revégétalisation**, en tissant les végétaux historiques avec des plantations contemporaines, en s'inscrivant dans la logique de l'espace concerné, en s'adaptant aux

conditions climatiques et en rencontrant les enjeux de biodiversité. Enfin, le nombre d'espaces publics originellement minéraux pouvant être végétalisés demeure considérable. La CRMS préconise alors une approche pensée pour le long terme et un choix de plantations robustes et durables, afin de favoriser la lisibilité de la structure urbaine et la qualité du paysage urbain tout en rencontrant les objectifs écologiques actuels. **Ces nouvelles « poches » de végétation constitueront sans doute le patrimoine végétal de demain.** L'équilibre entre intégration patrimoniale et interventions contemporaines contribuera au succès du projet.

Étude de cas : le réaménagement de l'axe Rogier

En 2025, la Commune de Schaerbeek a élaboré une étude préalable au réaménagement global de l'axe Rogier. L'étude propose une méthodologie fondée sur l'analyse fine de cet axe historique et structurant. L'axe a ainsi été divisé en segments, classés en fonction de la largeur de voirie disponible et de caractéristiques typo-morphologiques. Le projet de réaménagement développe plusieurs ambitions, dont le renforcement de la végétation existante, et la végétalisation d'espaces actuellement minéralisés, prenant en compte enjeux environnementaux et valorisation du paysage urbain.

Dans les segments les plus étroits, malgré des contraintes spatiales plus fortes, la végétalisation passe par la sélection de plantations de petit gabarit, tout en maintenant en place les formes urbaines traditionnelles. Dans les segments de moyenne largeur, où préexiste un alignement d'arbres, le projet prévoit sa restauration dans le respect de l'implantation historique, afin de renforcer la cohérence du paysage. Dans la partie la plus large de l'axe, il est envisagé, sur le long terme, de restituer une promenade centrale aujourd'hui disparue.



→ Lire l'avis en ligne sur le site de la CRMS

Crédits de l'illustration : © Commune de Schaerbeek

■ Une méthode fondée sur l'existant, pour le patrimoine vert de demain

Atteindre cet objectif implique une méthode spécifique au contexte patrimonial, fondée sur la **documentation et la connaissance de l'existant**.

Les formules éprouvées dans l'aménagement des espaces publics et des parcs historiques, telles que les alignements d'arbres, la végétalisation des places et squares, les choix de palettes végétales ou encore l'aménagement des zones de recul et jardins constituent une riche source d'inspiration pour apporter des réponses

actualisées aux enjeux contemporains de durabilité.

Sans vouloir systématiquement restituer une situation ancienne, il est important, dans les espaces à valeur patrimoniale, de préserver et valoriser la lisibilité de la composition et des formes urbaines, la relation avec l'environnement bâti et les espaces verts privés, les vues et perspectives, etc. Moyennant une analyse préalable multi-disciplinaire

approfondie, des projets « sur-mesure » et des interventions adéquates, la (re)végétalisation a le pouvoir de valoriser et renforcer les formes urbaines, tout en contribuant au développement durable. À l'instar de « weiterbauen », l'espace public à valeur patrimoniale peut intégrer de nouvelles réalisations de qualité, recourant à des solutions innovantes, des essences et des pratiques de gestion adaptées aux nouvelles conditions fonctionnelles et climatiques de la ville.

Étude de cas : la restauration des alignements de cerisiers des cités-jardins Le Logis et Floréal

Les cités-jardins Le Logis et Floréal présentent une scénographie paysagère et végétale conçue avec brio par l'architecte paysagiste Louis Van der Swaelmen (1883-1929). Une grande importance a été accordée aux tracés et au relief, mais aussi aux plantations qui se déclinent dans une véritable grammaire du végétal : alignements d'arbres, zones de recul, pelouses, lierres en boule, jardinets, haies vives, venelles et sentiers, tilleuls palissés, plantes grimpantes, sont soigneusement choisis, structurés et hiérarchisés, créant un ensemble remarquable caractérisé par l'« unité dans la diversité » et la « diversité dans l'unité ».



La CRMS a été interrogée à plusieurs reprises sur les alignements de cerisiers ornementaux, dont l'état sanitaire était fortement dégradé.

En 2020, dans le cadre d'un projet de restauration de ces alignements, la Commission a souscrit au recul des nouvelles plantations par rapport à l'alignement historique, pour autant que leur interdistance soit maintenue et en optant pour un cultivar similaire à celui d'origine, caractérisé par une floraison printanière spectaculaire. Ceci a permis de concilier enjeux paysagers et de biodiversité, en maintenant les anciennes souches où a été observée la lucane cerf-volant.

→ Lire l'avis en ligne sur le site de la CRMS

Lors d'une demande ultérieure visant au remplacement de 109 sujets, la Commission a plaidé pour le maintien de cerisiers plutôt que pour leur remplacement par des amélanchiers. Grâce au processus d'accompagnement, il a été possible de concilier maintien du patrimoine vert existant (les arbres en bon état ont été conservés), respect des caractéristiques paysagères historiques (maintien de l'essence existante), et préservation des souches.

→ Lire l'avis en ligne sur le site de la CRMS

Crédits de l'illustration : A. de Ville de Goyet © urban.brussels

Approche méthodologique pour végétaliser l'espace public en contexte patrimonial

La grille d'analyse suivante est destinée à **accompagner, d'un point de vue méthodologique, les projets de végétalisation dans des espaces publics à valeur patrimoniale**. Les lignes de conduite et points d'attention que la CRMS propose ici reposent sur les principes qui fondent également les avis de la Commission.

I. Connaissance et identification de l'existant

- La connaissance est un préalable fondamental, tant pour évaluer la valeur patrimoniale d'un espace public (qu'il soit classé ou non), que pour établir le cadre qui permettra d'identifier les éléments ou séquences à conserver, remanier ou transformer et leur potentiel de végétalisation. Ceci implique des observations fines *in situ* ainsi que des recherches en archives (AGR, communes, etc.), la consultation de centres de documentation spécialisés (Urban, Bibliothèque René Pechère du CIVA, ...). Des instruments scientifiques existants, notamment l'inventaire des arbres remarquables, des sites et du patrimoine naturel de la Région, contribuent également à identifier les plantations/arbres à valeur patrimoniale.
 - **Identification des composantes du paysage urbain** : échelle(s), composition, plantations, matériaux, chromatisme, rapports de composition entre le bâti, le non-bâti et la voirie, vues et perspectives, continuité et articulations entre quartiers, conservation et valorisation des éléments du petit patrimoine.
 - **Évolution historique** : l'espace était-il végétalisé ou (partiellement) minéral ? Quel était le projet d'origine, qui sont ses auteurs (paysagistes, urbanistes, autorités publiques) ? Quelles en ont été les évolutions ultérieures ?
 - **Évaluation de l'intérêt patrimonial** de l'espace public et en particulier des plantations existantes : témoignent-elles d'une composition historique, d'origine ou résultant d'un aménagement ultérieur ?
- Évaluer le potentiel de l'espace à accueillir de nouvelles plantations :
 - Quelle est la **typologie** de l'espace public concerné (rue, avenue, boulevard, place, square, parkway), et appelle-t-elle un type de plantations spécifique ?
 - **L'espace libre est-il suffisant** pour permettre le développement des plantations sur le long terme ?
 - Quel est le **potentiel du sous-sol** ? De la pleine terre est-elle disponible ? Quelles sont les éventuelles infrastructures souterraines et leur impact ? L'espace est-il suffisant pour le développement du système racinaire des plantations ?
 - Quelles sont les **contraintes physiques et fonctionnelles** de l'espace public concerné ?

II. Définition des objectifs et de la vision

- Développer une **vision globale** misant sur l'équilibre entre valorisation/préservation du patrimoine, usages actuels, interventions contemporaines et ambitions durables, en ce compris à une échelle plus large.
- Définir les **ambitions du projet de végétalisation** en termes de rénovation/requalification/restitution, embellissement de l'espace, valorisation des intérêts patrimoniaux et renforcement des qualités paysagères.
- Considérer ces ambitions par rapport aux **autres objectifs** du projet : accroissement de la biodiversité, services écosystémiques (lutte contre les îlots de chaleur et les inondations, etc.), mobilité, accessibilité, etc.

- S'inscrire systématiquement dans un **objectif de durabilité** : valoriser les ressources existantes, durables par nature (logique de l'échelle de Lansink¹).

III. Mise en œuvre du projet

- Élaborer un projet de végétalisation intégré à l'espace public, répondant aux objectifs de verdurisation et prenant en compte les caractéristiques patrimoniales du lieu ainsi que les défis liés aux changements climatiques :
 - **Développer une approche à la fois fine et globale** de l'aménagement (continuités, maillages vert et bleu), sur base de la connaissance des lieux préalablement acquise et de sa composition patrimoniale.
 - Prendre en compte et **renforcer la lisibilité du paysage urbain** : structures, formes et compositions urbaines, points de vue à mettre en évidence ou créer, rapport entre la végétation et le bâti, maintien des arbres existants, traitement du liseré et des marges des espaces verts.
 - Renouer, le cas échéant, avec la **végétation historique** (cf. approche typologique), en adaptant si nécessaire les plantations aux enjeux contemporains et aux changements climatiques.
 - Sélectionner des **essences** et une **palette végétale** adaptée aux caractéristiques de l'espace (strates, échelles, chromatisme, formes...).
 - Veiller à l'**équilibre** entre esthétique et fonctionnalité de l'espace.
 - Renforcer les **séquences paysagères**, par exemple en jouant sur différentes strates de végétation.
 - Favoriser la **continuité des maillages vert et bleu**, dans une optique paysagère, urbanistique et écologique.
- Anticiper et résoudre les questions techniques, telles que :
 - Choisir des **espèces adaptées** à la plantation en voirie (dimensions, résistance au stress urbain, robustesse et adéquation aux contraintes du milieu et du climat, disponibilité de l'espace libre réservé aux arbres, biodiversité).
 - Veiller à la **préparation adéquate du sol**, et son approvisionnement en **eau**. Possibilité d'intégrer les dispositifs de gestion et de récolte des eaux (noues, bassins, cours d'eaux).
 - Planifier dès la conception du projet le **cycle de vie des arbres** : croissance future, dimensions des fosses de plantation, protection du système racinaire, tailles d'entretien, phasage des replantations, etc.
 - **Privilégier des solutions simples et durables** plutôt que des compositions complexes et sophistiquées dont le maintien sur le long terme est plus difficile (par exemple, l'entretien nécessité par les plantes vivaces, disponibilité des effectifs communaux, etc.).
- Assurer la **pérennité de l'aménagement** : élaborer dès le stade du projet un **plan d'entretien et de gestion** de l'espace et de ses plantations en concertation avec les pouvoirs locaux.

¹ L'échelle de Lansink hiérarchise les différents traitements des déchets selon la logique : prévenir, réemployer, recycler, valoriser et éliminer les déchets. Voir : <https://environnement.brussels/pro/gestion-environnementale/gerer-les-dechets/des-dechets-aux-ressources>



De haut en bas et de gauche à droite : l'avenue Huart Hamoir classée et l'église de la Sainte-famille au square Riga à Schaerbeek (Schmitt-GlobalView © urban.brussels), une venelle des cités-jardins classées du Logis-Floréal à Watermael-Boitsfort (© Google maps), l'avenue Louise au début du vingtième siècle (Collection Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB – urban.brussels), détail de la bordure ouvragée de l'espace vert du square Merjay à Ixelles (© Google maps), la place du Luxembourg (© Google maps)

Ressources et liens utiles

- i** Les ressources répertoriées ci-dessous sont également consultables sur demande auprès du Secrétariat permanent de la CRMS.

Ressources CRMS :

- Plus de 11 000 avis rendus par la CRMS depuis 2004 sont disponibles sur son site internet : <https://crms.brussels/avis>
- La thématique du végétal dans les espaces publics à valeur patrimoniale fait l'objet de l'axe 4, « Nature en ville » du Mémoire 2024-2029 de la CRMS, [disponible en ligne](#).
- Les fiches thématiques de la CRMS sont disponibles sur son site internet : <https://crms.brussels/publications>

Bibliographie :

ALONZO, E., *L'Architecture de la voie. Histoire et théories*, Marseille, Editions Parenthèses, 2018.

BACKOUCHE, I. (dir.), *La Beauté d'une ville. Controverses esthétiques et transition écologique à Paris*, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2021.

BONNARDT, A., *La protection du système racinaire des arbres lors des travaux de terrassement*, Coulommiers, 2017.

FENG, Y. et TAN P. Y., « Imperatives for Greening Cities : A Historical Perspective », dans TAN, P. Y. et JIM, C. Y. (éds.), *Greening Cities. Forms and Functions*, Singapour, Springer, 2017.

PICON, A. *Natures urbaines. Une histoire technique et sociale, 1600-2030*, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2024.

Sitographie :

<https://patrimoine.brussels/>

<https://sites.heritage.brussels/>

<https://www.arbrecaue77.fr/>

Commission Royale des Monuments et des Sites

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles

www.crms.brussels – crms@urban.brussels – 02/432.85.00